



Conseil Municipal du 09 Avril 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi neuf avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 01 avril, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	4
Nombre de conseillers municipaux absents	1

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, PAMPOULY Thomas, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Madame BESNARD Violette pouvoir à Mme MONTEIL Corinne

Monsieur FAURE Cyril donne pouvoir à Mr MONTIGNY Pascal

Monsieur STASZCZYK Joseph donne pouvoir à Mr ROCHE Jean-Noël

Madame LOURADOUR Sandra donne pouvoir à Mr REBEIX Maurice

ABSENT(S) :

Monsieur LEMAIRE Philippe

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif de l'année 2020

Considérant la présentation des résultats définitifs de l'année 2020 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	481 573,80	592 489,51
	Section d'investissement	166 052,24	632 813,17
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		141 813,53
	Report en section d'investissement (001)	231 978,17	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		879 604,21	1 367 116,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	82 616,00	23 333,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	82 616,00	23 333,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	481 573,80	734 303,04
	Section d'investissement	480 646,41	656 146,17
	TOTAL CUMULE	962 220,21	1 390 449,21

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 616,00	23 333,00
13	Subventions d'investissement		23 333,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	
21	Immobilisations corporelles	47 816,00	
23	Immobilisations en cours	34 000,00	

M. le Maire ne pouvant participer au vote, M. Maurice REBEIX, 1^{er} adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier.

Adopté à l'unanimité

Vote du budget primitif du budget principal de l'année 2021

M. le Maire expose, pour l'année 2021, les prévisions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	806 826,24	554 097,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		252 729,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		806 826,24	806 826,24

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	511 049,00	335 549,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	82 616,00	23 333,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		234 782,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		593 665,00	593 665,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 400 491,24	1 400 491,24
---------------------	--	--------------	--------------

Après lecture des différents chapitres correspondants, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

Création du lotissement des Rouchauds

M. le Maire rappelle la nécessité de créer un lotissement afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

L'achat du terrain qui a été signé le 09 Février 2021, sera suivi de travaux de viabilisation qui débiteront au cours de l'année 2021.

Un budget annexe concernant le futur lotissement doit être créé.

Adopté à l'unanimité

Lotissement des Badhias

M. le Maire expose au Conseil Municipal la difficulté à trouver un acquéreur pour la parcelle B1775, d'une superficie de 939m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose d'abaisser le prix de vente à 5€ le m².

Adopté à l'unanimité

Mise en vente d'une parcelle communale

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente la parcelle de terrain communal B1511 qui vient d'être déboisée et se situe rue du Puy de la Sagne. Sa superficie est de 876m².

Au vu des travaux de dessouchage à prévoir par un futur acquéreur, le Conseil Municipal souhaite fixer le prix de vente à 5€ le m².

Adopté à l'unanimité

Fixation des taux d'imposition

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Les taux soumis au vote sont les suivants :

Taxe foncière bâtie	35,93%
Taxe foncière non bâtie	45,03%

Adopté à l'unanimité

Motion pour la réouverture de la ligne SNCF Bordeaux-Lyon

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion afin de solliciter fermement l'intervention de M. Alain ROUSSET, président de la Région Nouvelle Aquitaine, auprès de son homologue de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour rétablir des correspondances régulières entre Bordeaux et Lyon via Brive, en rouvrant la ligne entre Ussel et Clermont-Ferrand au préalable.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. Evolution du bureau de poste

M. le Maire expose au Conseil Municipal la rencontre d'une partie des élus avec deux représentants de la Poste.

Ceux-ci sont venus présenter l'évolution de notre bureau de poste, telle qu'elle a été décidée par leur « Réseau ».

A partir du mois de Juin, nous ne bénéficierons plus que de 15 heures d'ouverture par semaine : de 09H30 à 12H30 du lundi au vendredi.

Le guichet sera tenu par un « facteur guichetier ».

Malgré notre détermination à conserver ce service à l'identique, aucune négociation n'a été possible, les décisions ayant été prises à plus haut niveau avant même notre rencontre avec les représentants de cette entreprise.

.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 23H00.